

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

A la suite de l'imposition par les Américains d'un droit sur les bardeaux de cèdre, nous avons vu le gouvernement imposer un droit absolument ridicule de 10 p. 100 sur les livres qui n'a fait de tort qu'à notre propre industrie de l'édition. C'était une mesure très préjudiciable car elle exerçait une discrimination contre les livres de langue anglaise, peu importe qu'ils viennent de la Grande-Bretagne ou des États-Unis. Le gouvernement a fait preuve de bien peu de jugement dans ses négociations. Il a pris des mesures qu'il croyait rapides, sûres et efficaces mais qui se sont révélées en fait plus nuisibles à notre industrie qu'à celle des États-Unis.

Je trouve absolument consternantes les répercussions à long terme qu'aura cette disposition extrêmement mal avisée. On a signalé des anomalies que suscite cette disposition, mais la ministre y a répliqué de la façon la plus désinvolte. Elle dit qu'on va les examiner. Il y va pourtant de la vie ou de la mort d'une localité n'ayant qu'une seule industrie qui ne sera pas exemptée de ce droit alors que celle d'une ville voisine le sera. Ces mesures ne peuvent que nuire à notre économie et envenimer les rapports politiques entre localités et entre provinces.

Notre parti va lutter de toutes ses forces contre cette politique malencontreuse à cause de ses répercussions économiques sur ces localités et de ses répercussions politiques à long terme sur un pays qui veut diriger ses propres affaires et est parfaitement capable de le faire. Nous dépensons déjà beaucoup trop d'argent pour l'industrie culturelle des États-Unis, dont nous pouvons nous attendre à subir des ingérences encore plus graves.

• (1310)

[Français]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, en nous demandant d'adopter le projet de loi C-37 qui impose une taxe à l'exportation sur le bois d'oeuvre, le gouvernement nous demande en fait de ratifier, de donner aval à la honteuse entente intervenue entre le gouvernement canadien et le gouvernement américain au sujet du bois d'oeuvre. Je ne dis pas ceci uniquement parce que je siége de l'autre côté de la Chambre, du côté de l'opposition, mais en disant ceci je reflète le point de vue de beaucoup de personnes importantes qui jouent un rôle-clé dans l'industrie du bois au Canada et qui se sont exprimées dans le même sens. Permettez-moi de vous citer à titre d'exemple M. Adam Zimmerman qui est président de la MacMillan-Bloedel Ltée, une des plus grandes compagnies forestières au Canada, et qui est président du Conseil canadien des industries forestières. C'est donc une personne qui représente un large secteur des gens qui oeuvrent dans ce domaine au Canada. Le 31 décembre dernier, dans le *Ottawa Citizen*, il déclarait, et je cite:

L'entente sur le bois d'oeuvre, d'un seul coup, fait une paraplégie industrielle de l'industrie du bois.

C'est là une citation fracassante qui vient de quelqu'un qui préside le Conseil canadien des industries forestières, monsieur le Président. Il ajoutait le 6 janvier: «Nous avons abandonné notre souveraineté et ruiné notre industrie». Ce sont là des paroles lourdes de conséquence qui proviennent de quelqu'un qui s'y connaît en bois d'oeuvre. Le professeur Max Cohen, un des plus grands spécialistes canadiens en droit international, qui a siégé à la Cour internationale de justice, qui est un ancien président de la Commission mixte internationale, qui

est maintenant aussi professeur de droit international à l'Université, disait le 3 janvier, comme on le rapporte encore dans le *Ottawa Citizen*:

L'entente sur le bois d'oeuvre crée un dangereux précédent qui menace la souveraineté canadienne.

Il ajoutait:

C'est un processus bizarre que de permettre à quelqu'un d'autre d'effectuer le contrôle de ce qui nous appartient... Ils ont maintenu l'unilatéralité de quelque chose qui est en réalité commun car les Américains ont le droit de tout savoir au sujet des activités canadiennes, que ce soit de l'information ou autre chose.

Là encore, il s'agit d'une sommité canadienne qui, après avoir regardé l'entente que le Canada a conclue avec les États-Unis, s'y oppose fermement et qui dans ce cas précis parle de violation de souveraineté. Je comprends très bien M. Cohen parce que si je vais quelque peu dans les détails, la ministre Pat Carney prétend, elle, que la disposition 5(a) de l'Entente est celle qui protège la souveraineté du Canada. Cependant, elle oublie que la disposition suivante, la disposition 5(b), oblige le Canada à consulter les États-Unis, et si les États-Unis désapprouvent une mesure qui est imposée par le Canada pour remplacer la taxe d'exportation, ils peuvent s'y opposer. Le gouvernement canadien a donc livré l'industrie du bois d'oeuvre au Canada pieds et poings liés au bon vouloir et aux fantaisies des Américains.

Le Président Reagan s'est engagé à prendre des mesures si le gouvernement canadien ne respectait pas l'entente telle que lui, il l'interprète. Et dans la lettre, dans l'infâme lettre qui était envoyée le 30 décembre à la *Coalition for Fair Lumber Imports* des États-Unis par le représentant du commerce Clayton Yeutter ainsi que par le secrétaire du commerce Malcolm Baldrige, on identifiait les sept fameux domaines auxquels les Américains pourraient s'opposer si un quelconque palier de gouvernement au Canada tentait de venir en aide à l'industrie du bois. De ceux-ci, je prendrai ceux que je trouve les plus infâmes. Il y a le domaine de la dispense. Qu'arriverait-il si pour quelque raison que ce soit le gouvernement canadien décidait de dispenser certaines entreprises du bois de la taxe? Par exemple, nous avons eu des exemples précis qui ont été soulevés en cette Chambre à laquelle d'ailleurs la ministre du Commerce extérieur (M^{me} Carney) n'a pas répondu. Il y a des compagnies de bois, particulièrement dans l'Est du pays, qui importent du bois américain pour le travailler, pour le transformer ici, et pour le retourner aux États-Unis. Savez-vous ce que nous devons faire maintenant si nous voulons dispenser ces maisons-là, ces scieries-là? Nous devons aller aux États-Unis faire approuver la dispense. A mon avis, c'est dégoûtant! Il y a des cas évidents où les provinces canadiennes, où le gouvernement canadien devrait de lui-même pouvoir juger lorsque ça saute aux yeux que telle entreprise de sciage ou de coupe de bois est dispensée de payer la taxe. Eh bien non, nous sommes obligés d'aller nous mettre à genoux devant les Américains pour dire: Nous désirons dispenser telle industrie, êtes-vous d'accord? Je vous dirai que cette forme de capitulation me dégoûte profondément.

Un aspect qui m'inquiète encore plus, c'est là dans la liste des «sept péchés capitaux», si je peux les appeler ainsi, c'est-à-dire, des sept genres de mesures que le gouvernement canadien ne peut plus prendre pour aider son industrie, l'octroi de subventions ou de prêts avantageux pour l'industrie, cela veut dire